

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 7 octobre 2021**

Le sept octobre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Ruelisheim, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; SCHIRCK Damien, Adjoint ; GIRARD Francis, Adjoint ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine ; FRARE Francis ; SCHMUCK Corinne ; VOGT Pascal ; RAMUNDI Robert ; COLARD Laurence ; FUCHEY Françoise ; PETERSCHMITT Ghislain ; BOTTLAENDER Valérie ; NISSE Michaël.

Absent(e)(s) :

Excusé(e)(s) : SOUBAYA Alexia.

A donné procuration :

NICOLOSI Nathalie à MONGIN Paulette

Assiste à la séance :

RICKLIN Anne-Sophie, Directeur général des Services, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 mai 2021,
2. Aménagement de la rue de Wittenheim – Aménagement de sentiers piétons : attribution des marchés,
3. Viabilisation des terrains du lotissement « Le chêne » : attribution des marchés,
4. Chasse communale : Avenant – révision du loyer du lot unique,
5. Convention de répartition des charges : logement du desservant,
6. Voirie communale : acquisition de terrains,
7. Déclassement d'une voie communale,
8. Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance : modification des taux,
9. Prestations de services, Missions de Service Public « Fourrière »,
10. Participation au financement d'une classe de découverte,
11. Demande de subvention,
12. Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin : rapport d'activité 2020,
13. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
14. Interventions des délégués communautaires,
15. Divers.

Les informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- *Remerciements de la part de Mme et M. Jean-Marie GALINDO pour le geste à l'occasion de leurs noces d'or,*
- *Remerciements de la part de Mme et M. Joseph BILLOT pour le geste à l'occasion de leurs noces d'or,*
- *Remerciements de la part de Mme et M. Guy DELERS pour le geste à l'occasion de leurs noces d'or,*
- *Remerciements de la part de Mme et M. Jean-Paul MULLER pour le geste à l'occasion de leurs noces d'or,*
- *Remerciements de la part de Mme et M. Fernand WASSMER pour le geste à l'occasion de leurs noces de diamant,*
- *Remerciements de la part de Mme et M. Alphonse PASTWA pour le geste à l'occasion de leurs noces de palissandre,*
- *Remerciements de la part de Mme et M. Chérif BENOUAMER pour le geste à l'occasion de leurs noces de palissandre,*
- *Remerciements de la part de M. Albert CARABIN pour l'attention à l'occasion de ses 95 ans,*
- *Un grand merci de la part de Mme et M. Jean-Claude SCHWARTZ pour l'attention et pour le geste à l'occasion de leur mariage,*
- *Remerciements de la part de l'Amicale des donneurs de sang bénévole de RUELISHEIM, pour la subvention de 107,50 €.*

AGENDA :

Vu la situation actuelle, le calendrier des manifestations peut être modifié. A retenir :

Les 3èmes mercredis de chaque mois : P'tit Marché de Ruel Place du Village,

Week-End du 2 et 3 octobre : Repas d'automne Badminton

Week-End du 6 et 7 novembre : Soirée familiale NBR

Dimanche 7 novembre : prise de commandement du Corps des Sapeurs-Pompiers de Ruelisheim,

Mercredi 10 novembre : commémoration du 11 novembre

Week-End du 20 et 21 novembre : Ste Barbe Amicale des SP,

Jeudi 18 novembre : Don du sang,

Samedi 27 novembre : Banque Alimentaire – Ecoles - Epicerie

Week-End du 27 et 28 novembre : Marché de Noël – AFR

Week-End du 4 et 5 décembre : Saint-Nicolas – Conseil de Fabrique

Jeudi 16 décembre : Fête de Noël « Sel de la Terre (pastorale des malades)

POINT 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 mai 2021,

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 2. Aménagement de la rue de Wittenheim – Aménagement de sentiers piétons : attribution des marchés,

Monsieur le Maire porte à connaissance des Membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation du **10 septembre 2021 à 12h00**, portant sur l'aménagement de la rue de Wittenheim et l'aménagement de sentiers piétons, rue de la Chapelle. La commission travaux réunie le 5 octobre 2021 à 19 heures propose le classement suivant :

Plusieurs offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été déclarées conformes après analyse.

Lot VOIRIE

4 offres ont été reçues dans les délais requis. Lors de l'ouverture des plis du 24 septembre 2021 à 10 heures, les montants suivants ont pu être relevés, par ordre croissant.

1. PONTIGGIA	245 303,10 € HT
2. COLAS	266 503,45 € HT
3. EUROVIA	275 764,80 € HT
4. TEAM TP	282 778,00 € HT

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux des articles R 2152-1 à 6, R 2152 -7 alinéa 2, R 2152-11 du Code de la Commande Publique selon ces critères :

- Prix (pondération 0,50)
- Valeur technique de l'offre (pondération 0,30)
 - o Mise en œuvre de la Sécurité et protection de la santé : 3 points
 - o Moyens humains – matériels / logistique : 4 points
 - o Aspect technique – méthodologie appliquée au chantier : 8 points.
 - o Management qualité et aspect environnemental : 4 points
 - o Qualité générale de mémoire : 1 point
- Délais (pondération 0,20)

En reprenant les différentes notations et suite à la négociation et recalcul suite à erreur de quantité dans le bordereau de prix unitaire on obtient le classement suivant :

1. EUROVIA	248 188,32 € HT
2. PONTIGGIA	240 397,04 € HT
3. COLAS	265 170,93 € HT
4. TEAM TP	279 950,22 € HT

Lot : ESPACES VERTS

2 offres ont été reçues dans les délais requis. Lors de l'ouverture des plis du 24 septembre 2021 à 10 heures, les montants suivants ont pu être relevés, par ordre croissant.

1. THIERRY MULLER	10 613,00 € HT
2. ID VERDE	11 745,71 € HT

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux des articles R 2152-1 à 6, R 2152 -7 alinéa 2, R 2152-11 du Code de la Commande Publique selon ces critères :

- Prix (pondération 0,50)
- Valeur technique de l'offre (pondération 0,30)
 - o Mise en œuvre de la Sécurité et protection de la santé : 3 points
 - o Moyens humains – matériels / logistique : 4 points
 - o Aspect technique – méthodologie appliquée au chantier : 8 points.
 - o Management qualité et aspect environnemental : 4 points
 - o Qualité générale de mémoire : 1 point
- Délais (pondération 0,20)

En reprenant les différentes notations et suite à la négociation on obtient le classement suivant :

1. THIERRY MULLER	10 506,87 € HT
2. ID VERDE	11 275,88 € HT

Monsieur le Maire nous informe que la signalisation a été mise en place et que les travaux d'assainissement démarrent lundi. Il précise que les dernières modifications suite à la réunion publique ont été prises en compte et sont en attente de validation.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité

- ▀ **Valide** la proposition de Monsieur le Maire et de la Commission,
- ▀ **Décide** d'attribuer les travaux à :

Lot VOIRIE

EUROVIA pour un montant de 248 188,32 € Hors Taxe ;

Lot Espaces verts :

THIERRY MULLER pour un montant de 10 506,87 € Hors Taxe.

- **Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2021

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché et tout acte y afférent.**

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 3. Viabilisation des terrains du lotissement « Le chêne » : attribution des marchés,

Monsieur le Maire porte à connaissance des Membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation du **10 septembre 2021** portant sur la viabilisation des terrains du lotissement « Le chêne ». La commission travaux s'est réunie le 5 octobre 2021 à 19 heures. Plusieurs offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été déclarées conformes après analyse.

Lot 01 : VOIRIE

4 offres ont été reçues dans les délais requis. Lors de l'ouverture des plis 24 septembre 2021 à 10 heures, les montants suivants ont pu être relevés, par ordre croissant.

1.	COLAS	102 854,41 € HT
2.	PONTIGGIA	112 268,00 € HT
3.	EUROVIA	116 713,00 € HT
4.	TEAM TP	117 204,50 € HT

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux des articles R 2152-1 à 6, R 2152 -7 alinéa 2, R 2152-11 du Code de la Commande Publique selon ces critères :

- Prix (pondération 0,50)
- Valeur technique de l'offre (pondération 0,30)
 - o Mise en œuvre de la Sécurité et protection de la santé : 3 points
 - o Moyens humains – matériels / logistique : 4 points
 - o Aspect technique – méthodologie appliquée au chantier : 8 points.
 - o Management qualité et aspect environnemental : 4 points
 - o Qualité générale de mémoire : 1 point
- Délais (pondération 0,20)

En reprenant les différentes notations et suite à la négociation et recalcul suite à erreur de quantité dans le bordereau de prix unitaire on obtient le classement suivant :

1.	EUROVIA	114 521,85 € HT
2.	PONTIGGIA	124 066,04 € HT
3.	COLAS	122 537,05 € HT
4.	TEAM TP	130 531,01 € HT

Lot 02 : ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE :

4 offres ont été reçues dans les délais requis. Lors de l'ouverture des plis du 24 septembre 2021 à 10 heures, les montants suivants ont pu être relevés, par ordre croissant.

1.	PONTIGGIA	59 543,00 € HT
2.	COLAS	64 228,80 € HT
3.	SOGEA EST	69 962,00 € HT
4.	EUROVIA	86 227,00 € HT

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux des articles R 2152-1 à 6, R 2152 -7 alinéa 2, R 2152-11 du Code de la Commande Publique selon ces critères :

- Prix (pondération 0,50)
- Valeur technique de l'offre (pondération 0,30)
 - o Mise en œuvre de la Sécurité et protection de la santé : 3 points
 - o Moyens humains – matériels / logistique : 4 points
 - o Aspect technique – méthodologie appliquée au chantier : 8 points.
 - o Management qualité et aspect environnemental : 4 points
 - o Qualité générale de mémoire : 1 point
- Délais (pondération 0,20)

En reprenant les différentes notations et suite à la négociation on obtient le classement suivant :

1.	PONTIGGIA	58 352,14 € HT
2.	COLAS	63 907,66 € HT
3.	EUROVIA	77 604,30 € HT
4.	SOGEA EST	69 262,38 € HT

Lot 03 : RESEAUX SECS

5 offres ont été reçues dans les délais requis. Lors de l'ouverture des plis du 24 septembre 2021 à 10 heures, les montants suivants ont pu être relevés, par ordre croissant.

1.	HUEBER ELECTRICITE	44 616,90 € HT
2.	ETPE	46 223,34 € HT
3.	SOBECA	48 370,20 € HT
4.	SPIE Citynetwork	49 140,30 € HT

5. PONTIGGIA

64 847,50 € HT

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux des articles R 2152-1 à 6, R 2152 -7 alinéa 2, R 2152-11 du Code de la Commande Publique selon ces critères :

- Prix (pondération 0,50)
- Valeur technique de l'offre (pondération 0,30)
 - o Mise en œuvre de la Sécurité et protection de la santé : 3 points
 - o Moyens humains – matériels / logistique : 4 points
 - o Aspect technique – méthodologie appliquée au chantier : 8 points.
 - o Management qualité et aspect environnemental : 4 points
 - o Qualité générale de mémoire : 1 point
- Délais (pondération 0,20)

En reprenant les différentes notations et suite à la négociation on obtient le classement suivant :

1.	HUEBER ELECTRICITE	43 724,56 € HT
2.	SPIE Citynetwork	48 157,49 € HT
2.	ETPE	44 836,64 € HT
3.	SOBECA	48 370,20 € HT
5.	PONTIGGIA	63 550,55 € HT

Lot 04 : ESPACES VERTS

2 offres ont été reçues dans les délais requis. Lors de l'ouverture des plis du 24 septembre 2021 à 10 heures, les montants suivants ont pu être relevés, par ordre croissant.

1.	THIERRY MULLER	30 380,60 € HT
2.	ID VERDE	31 281,64 € HT

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux des articles R 2152-1 à 6, R 2152 -7 alinéa 2, R 2152-11 du Code de la Commande Publique selon ces critères :

- Prix (pondération 0,50)
- Valeur technique de l'offre (pondération 0,30)
 - o Mise en œuvre de la Sécurité et protection de la santé : 3 points
 - o Moyens humains – matériels / logistique : 4 points
 - o Aspect technique – méthodologie appliquée au chantier : 8 points.
 - o Management qualité et aspect environnemental : 4 points
 - o Qualité générale de mémoire : 1 point
- Délais (pondération 0,20)

En reprenant les différentes notations et suite à la négociation on obtient le classement suivant :

- | | | |
|----|----------------|----------------|
| 1. | THIERRY MULLER | 30 076,79 € HT |
| 2. | ID VERDE | 30 030,37 € HT |

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité

- ▣ **Valide** la proposition de Monsieur le Maire et de la Commission,
- ▣ **Décide** d'attribuer les travaux à :

Lot 01 : VOIRIE

EUROVIA pour un montant de 114 521,85 € Hors Taxe ;

Lot 02 : ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

PONTIGGIA pour un montant de 58 352,14 € Hors Taxe ;

Lot 03 : RESEAU SECS :

HUEBER ELECTRICITE pour un montant de 43 724,56 € Hors Taxe ;

Lot 04 : Espaces verts :

THIERRY MULLER pour un montant de 30 076,79 € Hors Taxe.

- ▣ **Inscrit** les crédits correspondants au Budget primitif 2022, Budget annexe « Le chêne »
- ▣ **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché et tout acte y afférent.**

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 4. Chasse communale : Avenant – révision du loyer du lot unique,

Monsieur le Maire expose :

En Alsace-Moselle, l'organisation et l'exploitation du territoire de chasse sont soumises à un régime particulier et notamment, les droits de chasse sur le territoire d'une commune sont regroupés dans un ensemble appelé habituellement « chasse communale » dont la gestion est organisée par la commune.

La commission de dévolution de la chasse réunie en mairie le 22 janvier 2015 à 19 heures, a attribué le lot unique de chasse à Monsieur PATRIX Philippe au prix de 7100 € pour la période 2015 – 2024.

Le cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin, prévoit que lorsque le rendement de la chasse n'est plus garanti, le locataire peut demander une réduction pour « trouble manifeste affectant l'exercice de la chasse » sur une surface cumulée de plus de 15% du lot ou, dans l'hypothèse où ce seuil de 15% n'est pas atteint, une surface de 10 hectares, le détenteur du droit de chasse aura le choix entre la résiliation du bail et la réduction proportionnelle du loyer en fonction de la perte de valeur cynégétique.

- **Vu** la perte de rendement de la chasse constatée,
- **Considérant** que les travaux forestiers entrepris ces dernières années ainsi que les activités de loisirs qui ont lieu en forêt et sur le ban de chasse sont à l'origine de cette perte de rendement,

Monsieur le Maire propose une réduction de l'ordre de 29 % pour « trouble manifeste affectant l'exercice de la chasse » et ramenant ainsi le loyer à 5000 € pour la durée du bail restant à courir et conformément au cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin.

Le conseil municipal,

- ▣ Vu le cahier des charges de la chasse communale,
- ▣ Vu la convention de mise en location de la chasse communale du 2 février 2015

Après en avoir délibéré :

- ▣ **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire
- ▣ **Fixe** le montant du loyer à 5000 €
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT 5 : Convention de répartition des charges : logement du desservant,

Monsieur le Maire expose :

L'article 2 de l'ordonnance du 29 août 1805 dispose que : " Les curés ou leurs vicaires, ainsi que les desservants autorisés par leur évêque à biner dans les succursales vacantes ont droit à la jouissance des presbytères et dépendances de ces succursales, tant qu'ils exercent régulièrement ce double service.

Par délibération du 27 octobre 2011, le Conseil Municipal après avoir réfléchi sur diverses possibilités d'aménagement de la place de l'Eglise, a décidé la démolition du Presbytère sis place de l'Eglise.

Vu la réglementation concordataire, un presbytère est un édifice cultuel, au même titre que l'église. L'un et l'autre sont affectés au culte, sous la responsabilité du curé nommé par l'évêque et de l'établissement public administré par un conseil. Une paroisse ne saurait exister sans église ni sans presbytère.

Par délibération du 26 mai 2015, la désaffectation de l'ancien presbytère et son transfert vers le logement de l'école communale « arc en ciel » ont été adoptés.

Le père JEAN, desservant de la Communauté de Paroisses Sel de la Terre, sera par conséquent installé dans le logement prévu à cet effet, 24 rue Principale.

En l'absence de système de comptage, et afin de récupérer les charges afférentes à la consommation des fluides, il est proposé à la commune d'établir une convention.

Celle-ci aura pour objet de définir la répartition financière entre la commune et le la Fabrique de l'Eglise et ce sur le même principe que la convention établie entre la commune et Mulhouse Alsace Agglomération pour la mise à disposition des locaux périscolaire, au prorata des surfaces occupées sur présentation d'une facture annuelle.

Le conseil Municipal après délibération

- ▣ **Approuve** ladite convention de répartition jointe en annexe,
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 6. Voirie communale : acquisition de terrains,

Monsieur le Maire rappelle qu'un état répertoriant toutes les dépendances de voirie affectées à la circulation du public a été réalisé par les services administratifs.

Les terrains appartenant à la commune ont d'ores et déjà été intégrés dans le domaine public communal.

Aujourd'hui il convient de régulariser la situation des terrains n'appartenant pas à la commune mais constituant une dépendance de voirie. Afin de faciliter les démarches auprès des propriétaires et notaires.

Il est proposé à l'assemblée de fixer un prix d'acquisition de ces terrains à 8000 € are, représentant le prix moyen des terrains à l'are vendu à Ruelisheim divisé par 2.

Le conseil Municipal après délibération

- ▣ **Approuve** le prix d'acquisition de ces terrains à 8000 € l'are,
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 7. Déclassement d'une voie communale,

Dans le cadre du marché à bon de commande signé par la commune, il a été décidé d'aménager le trottoir au droit de la propriété BIHR, 1-3 rue Principale. D'après le Procès-verbal d'arpentage du géomètre établi le 28 mai 2021, la parcelle 361 section 06 d'une contenance de 0.06 ares appartenant à la commune et relevant du domaine public est situé dans l'emprise de la propriété BIHR. Il convient donc de la classer dans le domaine privé de la commune afin d'en permettre l'aliénation.

- **Considérant** que ce classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique ;

Le conseil Municipal, après délibération

- ▣ **Autorise** le classement dans le domaine privé de la commune de la parcelle sise section 06 n°361
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 8. Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance : modification des taux,**Exposé :**

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

A ce titre, il est également proposé de réviser la participation de la commune fixée à 12€ le 13 septembre 2018.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021 (*pour les collectivités qui relèvent du CT du Centre Gestion*) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal décide :

- ▣ **Article 1 :** prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :		
Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

- ▣ **Article 2 :** fixe le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : 13€/agent/mois, montant révisable, indexé sur barème de la Sécurité Sociale,
- ▣ **Article 3 :** autorise le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 9. Prestations de services, Missions de Service Public « Fourrière »,

Le contrat fourrière entre Mulhouse Alsace Agglomération et la Société Protectrice des Animaux, arrive à expiration le 31 décembre 2021. Une proposition de contrat fourrière de la SPA de Mulhouse Haute-Alsace pour les trois années à venir, à compter du 1er janvier 2022.

Elle nous propose une augmentation d'un centime d'euro par an et par habitant sur 3 ans, en raison des coûts importants des prestations qui ne couvrent pas les dépenses, portant ainsi la prestation de 0.79 à 0.81 cents sur 3 ans soit 46,88 € par an.

La SPA souhaite que nous prenions la totalité de la prestation, dans la mesure où celle-ci prend entièrement à sa charge de façon forfaitaire la contribution de son prestataire agréé, DKM Services Animaliers. (2344 habitants X 0,79 € TTC = 1851.76 € ttc par an)

La fourrière est ouverte 24h/24

Le Conseil Municipal après délibération,

- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire, à signer le contrat de fourrière pour animaux pour une période de 3 ans partant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 et toute pièce y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 10. Participation au financement d'une classe de découverte,

Présentation Paulette MONGIN

La commune a été destinataire d'une demande de participation pour classe de découverte du 14 au 19 novembre 2021 à Stosswihr, au centre PEP La Roche pour les classes de CE2, CE2-CM1, et CM1-CM2 de l'école élémentaire clef des champs.

La Commune participe habituellement à hauteur de 16 € par élève par nuitée.

La participation financière de la Commune, sur une base de 82 élèves est estimée à 6 560 € pour 5 nuitées et par enfants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ▣ **Approuve** la participation
- ▣ **Fixe** son montant à 16€/nuitée/élève.
- ▣ **Décide** le versement d'une subvention complémentaire de 656 €
- ▣ **Inscrit** les crédits nécessaires au Budget (à régulariser par décision modificative)

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 11. Demande de subvention,

Monsieur le Maire remercie le club de Badminton d'avoir assuré la gastronomie lors de l'inauguration officielle du p'tit marché de Ruel et propose une participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération

- **Approuve** la proposition
- **Fixe** à 180 euros la subvention exceptionnelle à verser au club de Badminton

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 12. Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin : rapport d'activité 2020,

Rapporteur : Jean-Michel FAIVRE/Robert RAMUNDI

Après présentation des rapports en séance Monsieur Faivre indique que les différents documents sont à disposition du public en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte

POINT 13. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

- Concessions dans les cimetières :
 - Renouvellement de concession de cimetière : Rangée 26 n° 207 A
 - Renouvellement de concession de cimetière : Rangée 28 n° 223
 - 1^{ère} demande de concession de cimetière : Rangée O n° 4

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
16/2021	5	125/82	528	24 rue du 3 Février	./.
17/2021	5	420, 421, 422, 423	1416	44, rue du 1 ^{er} Mai	./.
18/2021	3	44, 45, 105, 106, 107	457	4 rue de l'Ill	./.
19/2021	28	558/29	546	5 rue des Dahlias	./.
20/2021	5	109/91	708	11 rue Saint-Georges	./.
21/2021	24	196	656	47 route de Colmar	./.
22/2021	3	202/27	263	51A rue Principale	./.
23/2021	33	135/66	1984	26 rue du Gal de Gaulle	./.

POINT 14. Interventions des délégués communautaires,

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	Journée d'information sur l'auto alimentation
SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Réunion lundi – changement de directeur

SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Recherches de fuites
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - FRARE Francis - VOGT Pascal - NISSE Michaël	Visite du cours d'eau – visite passerelle – réalisation de travaux d'élagage
SYNDICAT DES RIVIERES DE HAUTE ALSACE : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	Travaux de renforcement de la digue terminés. Prochains travaux : mise en place d'une bande de roulement en sable concassé. Erosion au niveau du Green - Etude
SYNDICAT DES GARDES CHAMPETRE INTERCOMMUNAUX : - DUSSOURD Francis, - FRARE Francis	

POINT 15. Divers.

Levée de séance 22h00

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim de la séance du 7 octobre 2021

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 mai 2021,
2. Aménagement de la rue de Wittenheim – Aménagement de sentiers piétons : attribution des marchés,
3. Viabilisation des terrains du lotissement « Le chêne » : attribution des marchés,
4. Chasse communale : Avenant – révision du loyer du lot unique,
5. Convention de répartition des charges : logement du desservant,
6. Voirie communale : acquisition de terrains,
7. Déclassement d'une voie communale,
8. Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance : modification des taux,
9. Prestations de services, Missions de Service Public « Fourrière »,
10. Participation au financement d'une classe de découverte,
11. Demande de subvention,
12. Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin : rapport d'activité 2020,
13. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
14. Interventions des délégués communautaires,
15. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
MONGIN Paulette	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint		
NICOLOSI Nathalie	4 ^{ème} Adjoint		
GIRARD Francis	5 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale		
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal		
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale		